

**DÉPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT  
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT**SERVICE DE LA FAUNE, DES FORETS  
ET DE LA NATURE**Informations concernant la commande d'un permis de pêche annuel**Commande d'un permis de pêche annuel

Le service de la faune, des forêts et de la nature vend les permis annuels suivants :

- Permis annuel pour la pêche dans les eaux de l'Etat, à l'exclusion du lac de Neuchâtel (permis de pêche en rivière) ;
- Permis de pêche annuel pour le lac de Neuchâtel, avec la traîne ;
- Permis de pêche annuel pour le lac de Neuchâtel, sans la traîne.

La personne majeure, titulaire d'un permis annuel pour le lac de Neuchâtel, peut également commander un permis hôte, qui lui donne la possibilité d'inviter une personne non titulaire d'un permis à pêcher en sa compagnie.

Les différents types de permis de pêche annuels ainsi que le permis hôte peuvent être commandés selon deux procédés, à savoir :

**1. Commande en ligne via le Guichet unique**

Une fois connecté à son compte, la personne peut effectuer la commande et le paiement en ligne, en sélectionnant la prestation « Pêche ». Cette méthode est la plus rapide.

La personne qui ne possède pas encore de compte et qui souhaite pouvoir commander son permis en ligne, peut s'inscrire au guichet unique en tant que privé (personne physique) en se rendant sur le site internet suivant : <https://www.guichetunique.ch/public/>. La procédure d'inscription y est expliquée en détail.

**2. Commande au moyen du formulaire papier**

Le requérant peut également faire sa commande en utilisant le formulaire papier. Pour ce faire, il suffit de le compléter et de le faire parvenir par retour de courrier au service de la faune, des forêts et de la nature. Dès que la commande aura été enregistrée, une facture sera adressée au requérant, qu'il conviendra de régler dans le délai imparti au moyen du bordereau original uniquement. Une fois ces étapes effectuées, le permis sera envoyé par courrier au requérant.

Conditions d'obtention d'un permis de pêche annuel

Les conditions pour l'obtention d'un permis de pêche annuel en rivière sont les suivantes :

- avoir 12 ans révolus ;
- être titulaire d'une attestation de compétence SaNa ;
- avoir retourné le carnet de contrôle de la saison précédente ;
- ne pas être privé du droit de pêche en vertu d'une décision prise par une autorité administrative ou judiciaire suisse.

Les conditions pour l'obtention d'un permis de pêche annuel pour le lac de Neuchâtel sont les suivantes :

- avoir 14 ans révolus ;
- être titulaire d'une attestation de compétence SaNa ;
- avoir retourné le carnet de contrôle de la saison précédente ;
- ne pas être privé du droit de pêche en vertu d'une décision prise par une autorité administrative ou judiciaire suisse ;
- Ne pas faire l'objet d'une poursuite pénale ou d'une condamnation au sens de l'article 12 du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel (RSN 923.520).

## Emoluments

Les prix des différents permis de pêche annuels figurent ci-dessous.

### 1. Permis de pêche en rivière

Catégorie	Domicilié dans le canton de Neuchâtel	Domicilié hors du canton de Neuchâtel
Adulte :	150.-	300.-
Adolescent de 12 à 18 ans :	50.-	100.-

### 2. Permis de pêche pour le lac de Neuchâtel

Catégorie	Domicilié dans le canton de Neuchâtel, Fribourg ou Vaud	Domicilié hors des cantons de Neuchâtel, Fribourg et Vaud
Permis C (avec traîne), adulte :	140.-	280.-
Permis C (avec traîne), adolescent de 14 à 18 ans :	70.-	140.-
Permis D (sans traîne), adulte :	80.-	160.-
Permis D (sans traîne), adolescent de 14 à 18 ans :	40.-	80.-
Permis additionnel hôte :	50.-	100.-

## Contacts

En cas de questions au sujet de l'exercice de la pêche, vous pouvez contacter le service de la faune, des forêts et de la nature (Courriel : [SFFN@ne.ch](mailto:SFFN@ne.ch); Tél : 032 889 67 60).